

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 octobre 2020 - Délibération n° 2020/10/08

Objet : PROPOSITION DE PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PARTIE DE LA PHASE 4 DU CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES (CTMA) « SOURCES EN ACTION ».

L'an deux mille vingt, le 27 octobre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 20 octobre 2020, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : COTICHE Thierry – VELLEINE-DEMAY Corinne – DUBOUIS Sandrine – PACAUD Patrick – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine - VALLAEYS Gaël – AUBERT Patrick – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – VELLARD Jean-Marc – MEYER Christian – FOUCHET Céline – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – BORD Jean-Jacques – DEPATUREAUX Gilles - ROYERE Joël – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – POITOU-LE BIHAN Delphine – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – CANFORA Carmine – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – TRUFFINET Jean-Claude – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Étaient excusés : BOUDEAU Philippe – ESCOUBEYROU Luc – VERGNE Pierre – SPRINGER Liliane – FINI Alain – FLOIRAT Myriam – DUGAY Jean-Pierre – RABETEAU Raymond – BOURDEIX Dominique – DERIEUX Nicolas – LAIGNEAU Jean-Pierre – LEHERICY Joseph – TROUSSET Patrick – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – PATAUD Annick.

Pouvoirs :

1. M. ESCOUBEYROU Luc donne pouvoir à M. VALLAEYS Gaël.
2. M. FINI Alain donne pouvoir à M. RIGAUD Régis.
3. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BOSLE Alain.
4. M. RABETEAU Raymond donne pouvoir à M. BORD Jean-Jacques.
5. M. BOURDEIX Dominique donne pouvoir à M. ROYERE Joël.
6. M. DERIEUX Nicolas donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain.
7. M. LEHERICY Joseph donne pouvoir à M. SIMON-CHAUTEMPS Franck.
8. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à Mme DEFEMME Catherine.
9. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.

Suppléances : M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick et M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick.

Secrétaire de séance : Mme POITOU-LE BIHAN Delphine.

| En exercice | Présents | Votants | | | |
|-------------|----------|---------------|----------|--------|---------------|
| 64 | 47 | 56 | | | |
| Pour | Contre | Abstention(s) | Blanc(s) | Nul(s) | Refus de vote |
| 56 | - | - | - | - | - |

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CIATE Bourgneuf Royan validant le nouveau programme d'actions pour la restauration des milieux aquatiques et humides sources en actions 2017-2021 et autorisant le dépôt d'une demande de Déclaration d'Intérêt Général.

Vu l'arrêté n°23-2018-05-17-001 portant Déclaration d'Intérêt Général et autorisation environnementale des travaux d'aménagement des cours d'eau du bassin versant de la Vienne dans le cadre du Contrat Territorial « Vienne amont 2 » par la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest.

M. Le Président présente les interventions de la phase 4 retenues pour l'année 2021 et le plan de financement afférent.

Après examen des capacités budgétaires de la collectivité, le bureau communautaire propose de réaliser qu'une partie de la phase 4 en 2021. Elle correspond à une part des actions prévues initialement en phase 3, qui ont été reportées en phase 4.

Au regard des règles du Contrat :

- Les opérations issues de la phase 3 non retenues dans le présent plan de financement sont donc abandonnées car ne pourront plus faire l'objet de demande de subvention : 3100 € TTC de communication, 50 000 € de travaux pour la restauration de la continuité écologique sur les masses d'eau FRGR1632 (Pic) et FRGR1705 (Leyrenne), 15 000 € d'études d'aides à la décision pour la restauration de la continuité écologique sur les masses d'eau FRGR1657 – Bobilance et 367b (Thaurion aval Lavaud-Gelade), ainsi que 120 326 € de travaux de restauration des milieux aquatiques sur les masses d'eau FRGR1693 (Gosne), FRGL035 – ruisseaux autour de Lavaud-Gelade, FRGR1657 – Bobilance, FRGR 368c (Thaurion entre complexe de la Roche Talamie et de Saint-Marc).
- L'ensemble des opérations prévues initialement au Contrat en phase 4 seront intégralement reportées en phase 5.
- Indicateurs de suivi

Ces indicateurs de suivi permettront d'évaluer les effets des travaux réalisés sur le ruisseau de Mourne (travaux morphologiques en 2020 et travaux sur la continuité écologique prévus en 2020 dont la réalisation a été reportée en 2021).

- Travaux de restauration et entretien des cours d'eau

Les masses d'eau et actions concernées sont les suivantes :

- Sur FRGR367b (Thaurion aval de Lavaud-Gelade), 14 points d'abreuvement, 1297,56 ml de mise en défens et 1700 ml de gestion de ripisylve et d'embâcles sont prévus.
- Sur FRGR371b (Maulde), 10 points d'abreuvement et 742,35 ml de mise en défens sont prévus.
- Etudes d'aides à la décision en faveur de la restauration de la continuité écologique

La masse d'eau FRGR1666 (Verger/Mourne) étant de grande superficie et comprenant de nombreux ouvrages identifiés par les services de l'Etat comme étant des obstacles à la continuité écologique. Une partie des ouvrages sont en cours d'étude dans le cadre de la phase 2 du Contrat. La seconde partie des ouvrages était inscrite en phase 3 (qui a été reportée en phase 4), elle comprend environ 17 ouvrages qui font l'objet de la présente délibération.

Le plan de financement de la partie de la phase 4 du CTMA Sources en actions (2017-2022) proposée pour 2021 est le suivant :

Envoyé en préfecture le 28/10/2020

Reçu en préfecture le 28/10/2020

Affiché le

SLO

Communauté de
ID : 023-200067189-20201027-20201008-DE
la Creuse
Creuse Sud

| Thématique | Type d'actions | Phase 4 prévisionnelle | | Agence de l'eau Loire-Bretagne | | Région Nouvelle Aquitaine | | | | | |
|--|---|-------------------------|---|--------------------------------|--|---------------------------|--|-------------------------|--|------------------------|------------------------------------|
| | | Quantité prévisionnelle | Montant prévisionnel estimatif en € TTC | Taux d'aides sollicités | Montant d'aides prévisionnelles en € TTC | Taux d'aides sollicités | Montant d'aides prévisionnelles en € TTC | Taux d'aides sollicités | Montant d'aides prévisionnelles en € TTC | Taux d'autofinancement | Montant d'autofinancement en € TTC |
| INDICATEURS DE SUIVI | Indicateurs de suivi | 3 | 2 400,00 € | non éligible | non éligible | non éligible | non éligible | non éligible | non éligible | 100% | 2 400,00 € |
| RESTAURATION ET ENTRETIEN DES COURS D'EAU | Restauration des berges et de la ripisylve et gestion des embâcles | 1700 | 13 800,96 € | 50% | 6 900,48 € | 20% | 2 760,19 € | 10% | 1 380,10 € | 20% | 2 760,19 € |
| | Aménagement agricole pour l'abreuvement du bétail | 24,00 | 54 316,80 € | 50% | 27 158,40 € | 20% | 10 863,36 € | 10% | 5 431,68 € | 20% | 10 863,36 € |
| | Aménagement agricole pour la mise en défens des berges | 2039,91 | 13 708,20 € | 50% | 6 854,10 € | 20% | 2 741,64 € | 10% | 1 370,82 € | 20% | 2 741,64 € |
| ETUDES COMPLEMENTAIRES OU PREALABLES A DES ACTIONS | Etude d'aide à la décision pour la restauration de la continuité écologique | 17 | 64 440,00 € | 50% | 32 220,00 € | 20% | 12 888,00 € | 10% | 6 444,00 € | 20% | 12 888,00 € |
| TOTAL | | | 148 665,96 € | 49,2% | 73 132,98 € | 19,7% | 29 253,19 € | 9,8% | 14 626,60 € | 21,3% | 31 653,19 € |

Après examen, le Conseil communautaire décide de :

- Valider le plan de financement relatif à la mise en œuvre d'une partie du programme de la phase 4 du CTMA Sources en actions (2017-2022) ;
- Reporter toutes les opérations prévues initialement au Contrat en phase 4, qui n'ont fait l'objet de la présente délibération, sur la phase 5 ;
- Autoriser M. Le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Conseil Départemental de la Creuse conformément au plan de financement présenté ;
- Autoriser M. Le Président à signer tout autre document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

